

PLU de Mandelieu-la-Napoule : zonage, règlement et permis de construire

Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes · mis à jour le 16 décembre 2025

Le document d'urbanisme en vigueur à Mandelieu-la-Napoule (Alpes-Maritimes) est le suivant : Plan local d'urbanisme, dans sa version du 12 décembre 2025. Il délimite 127 zones, dont 78 de type urbain (U). Source : Géoportail de l'urbanisme, données du 16 décembre 2025.

- Le PLU de Mandelieu-la-Napoule s'applique dans sa version du 12 décembre 2025 ; nous publions 74 extraits de son règlement écrit, chacun cité à sa page dans le document officiel.
- Il délimite 127 zones : 78 urbaines (U), 3 à urbaniser (AU), 15 agricoles (A) et 31 naturelles (N).
- Sur les 99 communes des Alpes-Maritimes dont nous publions le document, Mandelieu-la-Napoule occupe le rang 11 par le nombre de zones délimitées : 76 zones de plus que la médiane du département (51 zones).
- 269 autorisations d'urbanisme ont été délivrées à Mandelieu-la-Napoule depuis 2013, pour 867 logements créés (base Sitadel du service des données et études statistiques).
- Règlement écrit lisible, extraits cités sur cette fiche — seul le document tenu à disposition en mairie fait foi.

Le zonage en chiffres

Zones délimitées	127 zones
Zones urbaines (U)	78 zones
Zones à urbaniser (AU)	3 zones
Zones agricoles (A)	15 zones
Zones naturelles (N)	31 zones

Le document en vigueur

Document en vigueur	Plan local d'urbanisme
Document	MANDELIEU-LA-NAPOULE
Version du	12 décembre 2025
Partition GPU	DU_06079
Règlement officiel (PDF)	https://data.geopf.fr/annexes/gpu/documents/DU_06079/525f7b9dd96df17fa5cffda3ae773185/06079_reglement_20251212.pdf
Règles extraites	74 extraits
Ce que nous avons pu lire	Règlement écrit lisible, extraits cités sur cette fiche

Les risques naturels et technologiques à Mandelieu-la-Napoule

Risques majeurs recensés	Inondation, Mouvement de terrain, Séisme, Feu de forêt, Radon, Rupture de barrage, Transport de marchandises dangereuses
Reconnaisances de l'état de catastrophe naturelle	38 reconnaissances
Dernier événement reconnu, commencé le	15 octobre 2024
Péril de la dernière reconnaissance	Mouvement de Terrain

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/06-alpes-maritimes/mandelieu-la-napoule-06079>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

